

Proposition d'une rencontre diocésaine
Assemblées Dominicales de Prière,
« État des lieux en paroisse et Pratique locale »

« L'Eglise, prenant en considération les cas d'impossibilité de la célébration eucharistique, recommande la convocation d'assemblées dominicales en l'absence de prêtre selon les indications et les directives données par le Saint-Siège »

(Jean-Paul II D.D. n° 53)

Au printemps 2014, à la demande de l'Évêque, notre Service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle proposait aux acteurs liturgiques œuvrant dans notre diocèse de découvrir et d'« apprivoiser » ce que nous avons convenu d'appeler (dans notre espace diocésain) les « Assemblées Dominicales de Prière ». Pour conforter nos Communautés chrétiennes souhaitant réaliser ces Assemblées et leur permettre d'assurer cette ouverture avec pertinence et cohérence, nous réalisons, dans le prolongement de cette formation, un livret intitulé « Apprivoiser les Assemblées Dominicales de Prière ».

A la suite de la création des nouvelles paroisses, il avait été demandé à chacune d'entre elles de s'accorder le temps nécessaire pour reconnaître et identifier ses communautés locales. A partir de cette reconnaissance et de cette identification, le prêtre en charge d'une paroisse et ses conseils étaient invités à réfléchir, hors de toute urgence, à l'opportunité de célébrer des « Assemblées Dominicales de Prière » ici ou là.

Notre Service s'était engagé à un accompagnement de proximité.

Ainsi, nous proposons aux **prêtres, diacres** et **laïcs, religieuses et religieux impliqués en liturgie** une rencontre pour faire le point : « **Etat des lieux en paroisse et Pratique locale** ».

Rencontre diocésaine
Au Prieuré Sainte Thérèse des frères de St-Jean
Au 8 Avenue de l'ermitage à Murat 15300
le 18 mars 2017 de 10h à 17h.

Une rencontre fraternelle faites de témoignages, de temps de partage et d'ateliers !

Que chaque paroisse, que chaque communauté locale, sous la responsabilité de son curé, se sente investie de la responsabilité de mener à bien ce chantier diocésain pastoral !

Jacques Bourassa

Pour le Service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle

Bulletin d'inscription
à la formation du samedi 18 Mars 2017 et pour le repas

à renvoyer impérativement avant le 6 mars 2017

au Service de Pastorale Liturgique et Sacramentelle, Maison Saint Paul, 18
Bis Rue du Cayla - BP 417 - 15004 AURILLAC

ou par mail à liturgie.sacrements@diocese15.fr

✂ -----

Nom :

Prénom :

Adresse complète :
.....

Paroisse :

Téléphone :

Courriel :

Comme participation aux frais de cette formation **du 18 mars 2017**,

- je joins un chèque de **10€** à l'ordre de « *Pastorale Liturgique et Sacramentelle* ».

Cette participation pourrait être éventuellement prise en charge par votre paroisse !

Si je désire prendre le repas sur place,

- je joins un chèque de **15€** à l'ordre de « *Pastorale Liturgique et Sacramentelle* ».

✂ -----